

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 24 juillet 2023 à 21 h 00
Salle du conseil – mairie

L'an deux mille vingt-trois et le 24 juillet à 21 heures et 00 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André VERGÉ.

Présents :

- Véronique CAPRON, 1^{ère} adjointe,
- Sandrine JULIA, conseillère municipale,
- Gérald CARTEYRADE, conseiller municipal,
- Loïc GELÉ, conseiller municipal,
- Laurent NOIROT, conseiller municipal,
- René PRADET, 2^{ème} adjoint,
- Serge TILLOLES, conseiller municipal,
- André VERGÉ, Maire,
- Joël VIGNES, conseiller municipal.

Excusé :

- Alain KAMINSKI, conseiller municipal (procuration à André VERGÉ).

Secrétaire de séance : Laurent NOIROT.

ORDRE DU JOUR

1. Tarifs : hangar communal, salle des fêtes, prix gaz salle des fêtes, champ aide sociale, PFAC,
2. Dossier église,
3. Travaux point à temps,
4. Futurs points d'apport volontaire de collecte des déchets : point sur la situation,
5. Point d'avancement salle des fêtes,
6. Point source Cardet,
7. Questions diverses.

* _ * _ *

TARIFS 2023

Rapporteur : M. André VERGÉ, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **VOTE** les tarifs suivants :

- PFAC : inchangé,
- Champ aide sociale : 23.00 €,
- Hangar communal : 15 € par mois,
- Salle des fêtes : inchangé.

DOSSIER ÉGLISE

Rapporteur : M. André VERGÉ, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions concernant la rénovation de la toiture de l'église (DRAC, Région etc...).

TRAVAUX POINT A TEMPS

Rapporteur : M. André VERGÉ, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **VALIDE** le devis de l'entreprise ORTEU pour du point à temps d'un montant de 6 375.00 € HT.

FUTURS POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DE COLLECTE DES DÉCHETS POINT SUR LA SITUATION

Rapporteur : M. André VERGÉ, Maire.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion aura lieu le mercredi 26 juillet 2023 avec le cabinet de conseil « Terroirs et communauté », missionné par la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves.

POINT D'AVANCEMENT SALLE DES FÊTES

Rapporteur : M. André VERGÉ, Maire.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion avec l'entreprise ENERGECO aura lieu prochainement afin d'étudier le projet de rénovation de la salle des fêtes.

QUESTIONS DIVERSES

CONTOURNEMENT VILLAGE – CHEMIN D'AZAS

Rapporteur : M. André VERGÉ, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **VALIDE** le devis de Monsieur GOUEZE, géomètre, pour un montant de 2 150.00 € HT.